



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 5 juin 2024

Membres en exercice : 18

**Présents :**

Mesdames : Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Jacqueline JAFFRY, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Michelle BUREL (pouvoir à Philippe RONARC'H), Armelle RONARC'H (pouvoir à Christelle GUEZENGAR), Chloé ANDRO (pouvoir à Claudie SIMON), Alexandra MAZEAS (pouvoir à Jean-Pierre KERSALE)

**Secrétaire de séance : Hervé LE COZ**

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération n°2024-0032 – Participation de la Commune de PLOVAN aux frais de fonctionnement de l'école Pierre Jakez HELIAS.**

Madame, Nelly VIVIEN, adjointe en charge des Finances, présente ce dossier et donne lecture des chiffres ayant servis au calcul du « coût d'un élève » et validés à la commission de Finances du 10 juin 2024 dont voici le récapitulatif :

Coût d'un élève en €	Commun	Maternelle	Elémentaire	Total
Total dépenses comptabilisées en 2023	33 237,82	48 272,95	13 253,20	99 763,97
Effectif école Pierre Jakez HELIAS 2023	139	46	93	139
Dépenses/effectif	275,09	1 049,41	142,51	717,73
<b>Coût par élève</b>		<b>1 324,50</b>	<b>417,60</b>	<b>717,73</b>

Participation frais de fonctionnement Ecole publique PJH de la commune de PLOVAN				
Effectif rentrée 2023 Elèves de PLOVAN	Maternelle	4	717,73	<b>2 870,92</b>
	Elémentaire	10	717,73	<b>7 177,30</b>
<b>Montant à facturer à la commune de PLOVAN</b>	Total	14		<b>10 048,22</b>

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer la participation des frais de fonctionnement de l'école PJH à la Commune de PLOVAN, d'après le nombre d'enfants inscrits en 2023, soit un total de **10 048,22 €** pour 14 enfants.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 11 juin 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 17/06/2024  
Reçu en préfecture le 17/06/2024  
Publié le  
ID : 029-212902258-20240611-2024\_0032-DE

Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/06/2024.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication